Manifeste de la Comeli 49

En nos qualités de professionnels de santé, nous, médecins engagés au sein de la Comeli 49 dénonçons la destruction progressive de notre système de santé, l'uberisation orchestrée par les politiques et la financiarisation des soins.

Par notre vision du terrain, nous, médecins de la Comeli 49, constatons une dégradation rapide et dangereuse de la qualité des soins prodigués dans notre département et alertons sur les risques à venir pour l'équilibre sociétal local.

Engagés dans la défense d'un système de santé égalitaire, solidaire et accessible, nous appelons l'ensemble des représentants départementaux d'institutions nationales, représentants élus municipaux, départementaux et parlementaires, patients et associations de patients à s'engager à nos côtés pour exiger l'arrêt des mesures destructrices de notre système de santé et **lancer sans attendre un plan Marshall de la Santé** afin d'apporter par le terrain de vraies réformes systémiques capables de respecter les valeurs historiques.

Parallèlement à cela, au vu de la fragilité de la médecine libérale et particulièrement de la médecine générale, en pleine crise des vocations et de tension démographique, nous proposons des mesures rapides, simples et réalistes pour répondre sereinement aux enjeux sanitaires de la société, et sécuriser un des piliers de notre système de santé. Mais pour être en mesure d'y répondre, nous, médecins de la Comeli 49, demandons à la CPAM du 49 de nous **octroyer le statut de médecin généraliste secteur 1 avec droit permanent au dépassement ou à défaut de médecin conventionné secteur 2 à compter du 1/5/2024**, le temps de réécrire une convention médicale équilibrée, juste et respectueuse du partenariat tel qu'il devrait l'être aujourd'hui.

Enfin, si aucune de ces propositions n'étaient acceptées, si malgré nos sollicitations et nos inquiétudes, vous n'avez pas souhaité réagir ni vous engager, de nombreux médecins feront le choix au début du mois de mai d'exercer hors convention.
Ainsi, afin de ne pas prendre en otage par la loi les patients, libres de choisir leur médecin comme le rappelle l'article R.4127-6 du code de la santé publique, nous, médecins de la Comeli 49, demandons la **modification du texte de loi en visant à remplacer le tarif d'autorité appliqué aux patients consultants un médecin déconventionné par le tarif opposable**.